

Conditions Spécifiques

e-SAV

Table des matières

Préambule	3
article 1 - Objet	3
article 2 - Définitions	3
article 3 - Documentation	4
article 4 - Description du service e-SAV	4
4.1 e-SAV Test	4
4.2 e-SAV Signalisation	5
4.2.1 Dépôt de signalisation	5
4.2.2 Suivi de signalisation	5
article 5 - Accès à e-SAV	6
5.1 Accès à e-SAV en ligne	6
5.2 Accès à e-SAV intégré	6
5.2.1 Configuration du Système d'Information de l'Opérateur	6
5.2.2 Certificat d'authentification	7
article 6 - Volumétrie	8
article 7 - Souscription à e-SAV	8
article 8 - Durée et résiliation du Service	8
8.1 Durée du Service	8
8.2 Résiliation du Service	8
article 9 - Modalités financières	9
article 10 - Maintenance et travaux programmés	9
10.1 Maintenance	9
10.2 Travaux programmés	9
article 11 - Signalisation des incidents	9
article 12 - Evolution d'e-SAV et modification des Conditions Spécifiques	9
12.1 Evolution du Service e-SAV	9
12.2 Modification des présentes Conditions Spécifiques	10
Annexe 1 – Périmètre de e-SAV	11
Offres bénéficiant des services e-SAV Signalisation	11
Annexe 2 - Documentation	12
Documentation technique et fonctionnelle disponible pour e-SAV	12
Annexe 3 - Bon de Commande	13
Modèle de Bon de Commande e-SAV	13

Préambule

Afin de pouvoir disposer d'un service de gestion d'après-vente au titre des contrats listés en annexe 1 des présentes Conditions Spécifiques, l'Opérateur souhaite obtenir d'Orne Métropole Très Haut Débit le service e-SAV (ci-après dénommé le « Service » ou « e-SAV ») qui permet aux opérateurs, en cas de dysfonctionnement constaté sur des éléments du parc de leurs Offres, de réaliser des tests sur des équipements, déposer et suivre des signalisations.

L'Opérateur souhaite bénéficier de ce Service.

Dans ce contexte, les Parties ont convenu ce qui suit :

article 1 - Objet

Les présentes Conditions Spécifiques ont pour objet de définir les conditions de fourniture de e-SAV, et notamment :

- de fixer les conditions d'accès aux services de tests, et aux informations relatives aux incidents de réseau et aux Travaux Programmés,
- de fixer les conditions du dépôt des signalisations, et de suivre l'avancement desdites signalisations,
- de fixer les conditions d'accès aux informations de suivis des signalisations déposées, en cours ou closes,
- de fixer les principes de prise de rendez-vous SAV et expertise détaillés dans les contrats relatifs aux Offres.

De convention expresse entre les Parties, les présentes Conditions Spécifiques n'ont pas pour objet de modifier les stipulations des contrats relatifs aux Offres qui conservent leur entière application.

Les présentes Conditions Spécifiques relèvent des Conditions Générales e-services d'Orne Métropole Très Haut Débit.

article 2 - Définitions

Les définitions ci-dessous viennent compléter les définitions figurant à l'article « définitions » des Conditions Générales e-services :

Correspondant e-SAV : la (ou les) personne(s) désignée(s) par l'Opérateur comme point d'entrée pour la mise en œuvre du Service.

Identifiant de Prestation : élément communiqué par Orne Métropole Très Haut Débit à l'Opérateur au titre d'un contrat relatif à une Offre permettant d'identifier une prestation susceptible de faire l'objet d'un test, d'un dépôt de signalisation ou d'un suivi de signalisation.

Profil : droits attribués à une personne habilitée pour accéder à la totalité ou un certain nombre de prestations e-SAV.

SAV ou Service Après-Vente : dans le cadre de la fourniture du service e-SAV, tout système d'Orne Métropole Très Haut Débit permettant le diagnostic d'un dysfonctionnement et la signalisation d'un dysfonctionnement ou incident utilisé par l'Opérateur.

Travaux Programmés : travaux d'aménagement, d'évolution ou de maintenance préventive du réseau d'Orne Métropole Très Haut Débit avec perturbation du service.

article 3 - Documentation

La documentation technique et fonctionnelle utile à l'utilisation de e-SAV est listée en annexe 2 des présentes Conditions Spécifiques. Elle peut être obtenue sur simple demande auprès d'Orne Métropole Très Haut Débit. En souscrivant au e SAV, l'Opérateur s'engage à respecter les stipulations desdits documents.

article 4 - Description du service e-SAV

Dans le cadre de la fourniture du Service, Orne Métropole Très Haut Débit propose deux modules :

- e-SAV Test, qui permet :
 - d'effectuer à distance des tests et des diagnostics, sur des éléments de réseau d'Orne Métropole Très Haut Débit, en cas de dysfonctionnement constaté sur une Offre. Cette fonctionnalité est disponible uniquement pour certaines Offres activées. e-SAV Signalisation, qui permet :
 - de déposer et suivre les signalisations auprès d'Orne Métropole Très Haut Débit ainsi que d'effectuer des demandes de rendez-vous. La gestion des signalisations est disponible pour toutes les Offres fournies par Orne Métropole Très Haut Débit aux Opérateurs, aux conditions listées en annexe 1.
 - la prise de rendez-vous SAV, SAV+ et expertise contradictoire pour les Offres listées en annexe 1c.

Orne Métropole Très Haut Débit propose deux types d'accès à e-SAV :

- « e-SAV en ligne » qui permet de bénéficier des fonctionnalités du service directement en ligne, à partir d'un extranet sécurisé, par IHM, depuis un ordinateur,
- « e-SAV intégré » qui permet, par Web services, d'accéder directement au service depuis son système d'information interfacé à celui d'Orne Métropole Très Haut Débit.

L'ensemble des fonctionnalités de e-SAV Test et e-SAV Signalisation décrites ci-après sont accessibles par e-SAV en ligne et/ou par e-SAV intégré en fonction des Offres souscrites. Ces services sont ci-après dénommés individuellement

« e-SAV en ligne » et « e-SAV intégré » et collectivement désignés par «e-SAV».

4.1 e-SAV Test

A partir d'un Identifiant de Prestation pour lequel l'Opérateur désire établir un diagnostic, e-SAV Test permet :

- de vérifier l'état de certains équipements et/ou l'activation de services d'un Client Final,
- de tester des éléments actifs ou passifs du réseau d'Orne Métropole Très Haut Débit,
- d'obtenir sur certains équipements actifs du réseau d'Orne Métropole Très Haut Débit l'état d'une connexion,
- d'interagir avec des éléments actifs du réseau d'Orne Métropole Très Haut Débit,
- de fournir, à titre indicatif, des informations relatives aux Travaux Programmés et incidents réseaux.

e-SAV Test fournit un niveau d'information sur l'origine probable d'un dysfonctionnement signalé par le Client Final de l'Opérateur. Les tests proposés pour l'établissement du diagnostic par le e-SAV Test, peuvent selon le contrat relatif à une Offre donnée être, un préalable indispensable au dépôt d'une signalisation. Les tests sont effectués en mode asynchrone.

Actuellement, e-SAV Test n'est pas disponible et le sera lors de la mise à disposition d'offres activées.

4.2 e-SAV Signalisation

e-SAV Signalisation permet le dépôt et le suivi des signalisations ainsi que la prise de rendez-vous pour une intervention en SAV, SAV+ ou pour une expertise contradictoire.

4.2.1 Dépôt de signalisation

Lors du dépôt d'une signalisation, l'Opérateur indique l'Identifiant de Prestation de l'Offre concernée et fournit les informations nécessaires à la prise en compte de la signalisation. Ces informations sont à fournir de façon obligatoire ou facultative, en fonction de l'Offre objet de la signalisation, tel que décrit dans les documents listés en annexe 2 des présentes Conditions Spécifiques.

Après le dépôt d'une signalisation, e-SAV Signalisation affiche en retour un numéro de référence de signalisation. Ce numéro de référence vaut accusé de réception de la signalisation par Orne Métropole Très Haut Débit.

4.2.2 Suivi de signalisation

e-SAV transmet à l'Opérateur les différents états de traitement de la signalisation :

- « en dépôt » : cet état indique que la signalisation est en cours d'étude de recevabilité par Orne Métropole Très Haut Débit,
- « en qualification » : cet état indique que la signalisation a été acceptée et qu'elle est en attente de prise en charge par un technicien d'Orne Métropole Très Haut Débit,
- « en cours » : cet état indique que la signalisation est en cours de traitement,
- « gelé » : cet état indique que la signalisation est en attente d'action de la part de l'Opérateur (par exemple l'ouverture d'un site client, ou un rendez-vous,...)
- « clos » ou « validé » : ces deux états indiquent que la signalisation a été traitée et qu'elle est clôturée. L'état « validé » signifie qu'un avis de clôture d'incident a été envoyé,
- « clos tableau de bord » : cet état indique que le ticket n'est plus modifiable,
- « en rejet » : cet état indique que la signalisation n'est pas recevable.

Le détail des états est disponible dans la documentation e-SAV listée en annexe 2 des présentes Conditions Spécifiques.

L'Opérateur peut émettre une requête pour obtenir :

- l'état d'avancement d'une signalisation en cours,
- l'historique d'une signalisation close jusqu'à quatre-vingt-dix (90) jours calendaires,
- le détail d'une signalisation.

A titre indicatif, les éléments fournis par e-SAV Signalisation en ligne concernant le suivi des signalisations sont :

- le numéro de référence de la signalisation,
- la date et heure de prise en compte de la signalisation,
- l'état d'avancement de la signalisation dans le processus de rétablissement (en cours, rétablie, réparée, close, gelée, validée),

- l'Identifiant de Prestation : numéro, extrémités, informations complémentaires,
- le défaut déclaré,
- les garanties de service,
- la restitution des commentaires émis par le SAV d'Orne Métropole Très Haut Débit.

article 5 - Accès à e-SAV

5.1 Accès à e-SAV en ligne

e-SAV en ligne est accessible depuis l'Espace Opérateurs, avec un ordinateur connecté à Internet. Cet accès est sécurisé par l'utilisation du protocole HTTPS.

En conséquence, Orne Métropole Très Haut Débit :

- communique à l'Opérateur un ou plusieurs identifiants nécessaires à la connexion au Service selon les modalités décrites en annexe des Conditions Générales e-services, et/ ou,
- fournit des droits d'accès pour des identifiants déjà détenus par l'Opérateur afin qu'il puisse les utiliser pour son accès à e-SAV en ligne.

e-SAV en ligne est disponible sept jours sur sept en dehors des heures de maintenance décrites dans l'article intitulé « maintenance et travaux programmés » des présentes Conditions Spécifiques.

5.2 Accès à e-SAV intégré

e-SAV intégré permet d'interconnecter le Système d'Information de l'Opérateur directement au Système d'Information d'Orange SA mis à la disposition d'Orne Métropole Très Haut Débit.

Les modules d'e-SAV intégré sont accessibles directement depuis les URL de connexion aux différents serveurs e-SAV indiquées dans les spécifications techniques du Service.

e-SAV intégré réunit, en mode Web services, les services et les fonctionnalités d'e-SAV Signalisation et d'e-SAV Test décrits à l'article 4 intitulé « description du Service e-SAV ».

5.2.1 Configuration du Système d'Information de l'Opérateur

Les développements du Système d'Information de l'Opérateur doivent se conformer aux spécifications listés en annexe 3 des présentes Conditions Spécifiques.

La technologie Web Services ne peut être utilisée par l'Opérateur qu'après une période de test lui permettant de vérifier l'interconnexion de son Système d'Information avec e-SAV et valider l'interface avec e-SAV intégré en réalisant au moins un test avec Orne Métropole Très Haut Débit.

Le test consiste à faire appel à au moins un Web Service du catalogue proposé par e-SAV intégré selon le domaine d'application signalisation et/ou test utilisé par l'Opérateur dans le cadre des contrats relatifs aux Offres.

Ce test doit être réalisé depuis les URL de connexion aux différents serveurs e-SAV indiquées dans les spécifications techniques du Service listées en annexe 2 des présentes Conditions Spécifiques.

Le protocole de validation technique est défini dans la documentation permettant les tests d'intégration des services e-SAV dans le guide d'usage de la plate-forme d'intégration.

5.2.2 Certificat d'authentification

Préalablement à la mise à disposition d'e-SAV intégré, l'Opérateur devra obtenir et mettre en place un Certificat d'authentification sur son Système d'Information.

Ledit Certificat d'authentification permet l'authentification, et donc la sécurisation des échanges entre le Système d'Information de l'Opérateur et celui d'Orne Métropole Très Haut Débit.

L'Opérateur acquiert des certificats :

- soit auprès d'une autorité de certification reconnue, et fait parvenir les certificats ainsi obtenus à Orne Métropole Très Haut Débit par tout moyen,
- soit auprès d'Orne Métropole Très Haut Débit en faisant sa demande par courrier électronique à son interlocuteur commercial Orne Métropole Très Haut Débit désigné habituellement pour l'Opérateur.

a) Si l'Opérateur choisit Orne Métropole Très Haut Débit pour la fourniture de son certificat, alors :

Le certificat d'authentification est fourni par Orne Métropole Très Haut Débit dans un délai de quinze (15) Jours Ouvrés à compter de la réception par Orne Métropole Très Haut Débit de la demande de l'Opérateur.

Il est expressément convenu entre les Parties que les certificats d'authentification fournis par Orne Métropole Très Haut Débit sont réservés à l'usage exclusif de l'Opérateur et ne doivent pas être utilisés à d'autres fins que celles prévues dans les présentes Conditions Spécifiques.

La configuration de son Système d'Information par l'Opérateur doit être réalisée conformément aux spécifications techniques d'e-SAV.

La mise à jour du certificat d'authentification sera effectuée lorsque celui-ci arrivera à expiration, en fonction de sa période de validité déclarée, et Orne Métropole Très Haut Débit fera parvenir à l'Opérateur le nouveau certificat quinze (15) Jours Ouvrés avant la date d'expiration du certificat en cours.

A défaut de mise à jour par l'Opérateur de son Système d'Information, Orne Métropole Très Haut Débit ne garantit pas la fourniture du e-SAV intégré à compter de la date d'expiration du certificat en cours.

S'il le souhaite, l'Opérateur a la possibilité de renouveler un Certificat d'authentification fourni par Orne Métropole Très Haut Débit par un Certificat d'authentification fourni par une autorité de certification reconnue. Dans ce cas, afin d'éviter l'interruption d'accès à e-SAV intégré, l'Opérateur fera parvenir à Orne Métropole Très Haut Débit par courrier électronique, le nouveau Certificat d'authentification trente (30) jours calendaires au moins avant la fin de validité du Certificat d'authentification fourni par Orne Métropole Très Haut Débit.

b) Si l'Opérateur choisit une autorité de certification reconnue pour la fourniture de son certificat, alors :

L'Opérateur fait parvenir ledit certificat, par courrier électronique, à Orne Métropole Très Haut Débit qui configure son Système d'Information pour prendre en compte ledit Certificat dans un délai maximum de quinze (15) Jours Ouvrés suivant la réception du certificat.

Le renouvellement du certificat est à effectuer par l'Opérateur qui fera parvenir le nouveau certificat à Orne Métropole Très Haut Débit au plus tard quinze (15) Jours Ouvrés avant la date d'expiration du certificat en cours. Dans le cas contraire, Orne Métropole Très Haut Débit ne garantit pas la prise en compte dudit certificat avant la date d'expiration du certificat en cours, ni par conséquent, la continuité du e-SAV intégré.

S'il le souhaite, l'Opérateur a la possibilité de renouveler un Certificat d'authentification fourni par une autorité de certification, par un Certificat d'authentification fourni par Orne Métropole Très Haut Débit, sans frais, en faisant sa demande par courrier électronique à Orne Métropole Très Haut Débit. Dans ce cas, afin d'éviter l'interruption d'accès au e-SAV intégré, l'Opérateur fait parvenir à Orne Métropole Très Haut Débit sa demande trente (30) jours calendaires, au plus tard, avant la fin de validité du Certificat d'authentification en cours. L'Opérateur effectue alors son paramétrage dans le respect des conditions décrites au point a) du présent article.

article 6 - Volumétrie

Afin de garantir le bon fonctionnement de e-SAV, Orne Métropole Très Haut Débit a dimensionné la plate-forme technique d'e-SAV par rapport au volume de requêtes mesuré pour l'ensemble des fonctionnalités de e-SAV et sur l'ensemble des parcs détenus par les opérateurs.

Une requête correspond :

- à une demande d'un test qui a abouti à la communication d'un résultat de test, ou
- à une demande d'information TP ou incident réseau, ou
- à une signalisation d'un incident sur une Offre, ou
- à une consultation de l'état d'avancement d'une signalisation, ou
- à une demande d'un historique.

Il est entendu qu'Orne Métropole Très Haut Débit recalcule régulièrement le niveau de charge et dimensionne la plate-forme technique d'e-SAV en fonction des évolutions de parcs et de l'ajout de nouveaux services e-SAV.

En cas de surcharge du Service, Orne Métropole Très Haut Débit se réserve le droit d'appliquer temporairement une limitation du nombre de requêtes par minute, jusqu'au retour au fonctionnement nominal. Dans ce cas, Orne Métropole Très Haut Débit en informera l'Opérateur la veille de la mise en place de ladite limitation.

article 7 - Souscription à e-SAV

L'Opérateur souscrit au e-SAV en complétant le Bon de commande dans le document intitulé « Bons de commande e-services ».

Un modèle de Bon de Commande figure en annexe 3 des présentes Conditions Spécifiques.

article 8 - Durée et résiliation du Service

8.1 Durée du Service

Le Service e-SAV est souscrit par l'Opérateur pour une durée indéterminée à compter de la Date d'Activation de celui-ci.

8.2 Résiliation du Service

Les conditions de résiliation du e-SAV sont décrites à l'article intitulé « résiliation » des Conditions Générales e-services étant entendu que les Parties peuvent résilier à tout moment e-SAV par lettre recommandée avec demande d'avis de réception moyennant le respect d'un préavis de deux (2) mois.

article 9 - Modalités financières

e-SAV est fourni par Orne Métropole Très Haut Débit à l'Opérateur, sans contrepartie financière.

article 10 - Maintenance et travaux programmés

10.1 Maintenance

e-SAV est interrompu toutes les nuits pour mise à jour des bases données durant une période d'environ 15 minutes, aux environs de 4 heures du matin, heure Métropole.

La fonction de recherche de plages horaires pour la prise de rendez-vous est indisponible entre 1 heure et 4 heures du matin, heures Métropole.

10.2 Travaux programmés

Avant chaque intervention, Orne Métropole Très Haut Débit informe l'Opérateur par message sur l'Espace Opérateurs ou par courrier électronique, moyennant le respect d'un préavis de deux Jours Ouvrés minimum, en indiquant les dates, heures et durées prévisionnelles d'interruption du e-SAV.

article 11 - Signalisation des incidents

En cas de difficulté ou d'impossibilité d'accéder à e-SAV, l'Opérateur peut signaler à Orne Métropole Très Haut Débit un dysfonctionnement relatif au Service e-SAV via le service e-soutien décrit en annexe des Conditions Générales e-services.

Les dysfonctionnements e-SAV signalés via e-soutien seront traités par Orne Métropole Très Haut Débit du lundi au samedi, hors jours fériés, de 8 heures à 18 heures (heure de métropole).

Durant la phase d'indisponibilité d'e-SAV, l'Opérateur peut utiliser, la procédure de dépôt de signalisation prévue en dehors de e-SAV et décrite le cas échéant, dans les contrats relatifs aux Offres.

article 12 - Evolution d'e-SAV et modification des Conditions Spécifiques

12.1 Evolution du Service e-SAV

Dans le cas des évolutions suivantes, Orne Métropole Très Haut Débit informera l'Opérateur, par courrier électronique, moyennant le respect d'un préavis de quinze (15) jours calendaires avant ledit changement :

- modification de l'adresse URL des modules e-SAV Test et/ou e-SAV Signalisation,

- changement de la structure des Eléments d'identification,
- changement de l'adresse IP d'Orne Métropole Très Haut Débit,
- changement du mode d'authentification et de cryptage des échanges via e-SAV.

Dans le cas d'évolution d'e-SAV en ligne Orne Métropole Très Haut Débit mettra directement à disposition de l'Opérateur les nouvelles fonctionnalités ou les nouveaux formulaires en ligne.

Dans le cas d'évolution mineure du Service e-SAV intégré, Orne Métropole Très Haut Débit en informera l'Opérateur par courrier électronique au plus tard deux (2) mois avant la date prévue d'entrée en vigueur de la modification. A titre d'exemple, ce type d'évolution peut être :

- l'évolution ou l'ajout de formulaires ou catalogues de formulaires,
- l'ajout d'une nouvelle fonction web service,
- la modification d'une règle de gestion,
- l'évolution des tests du service e-SAV Test.

Dans le cas d'évolution majeure du Service e-SAV intégré, Orne Métropole Très Haut Débit en informera l'Opérateur par courrier électronique au plus tard six (6) mois avant la date prévue d'entrée en vigueur de la modification. A titre d'exemple, ce type d'évolution peut être :

- le changement de la signature technique du Service e-SAV intégré,
- la modification du format d'échange d'une fonction web service existante.

Le cas échéant, la documentation technique et fonctionnelle listée en annexe 2 sera mise à jour par Orne Métropole Très Haut Débit et communiquée avec la notification d'évolution à l'Opérateur.

Afin de garantir la continuité du Service, Orne Métropole Très Haut Débit peut être amené à assurer le maintien concomitant des deux versions Web services au maximum 6 mois à partir de la date de mise en production de la nouvelle version, ce délai ne pouvant en aucun cas être inférieur à un (1) mois.

Dans le cas des évolutions de formulaires, Orne Métropole Très Haut Débit fera cohabiter 2 versions de formulaires ou catalogues de formulaires durant un (1) mois à compter de la mise en production du nouveau formulaire ou catalogue de formulaires.

L'Opérateur est informé qu'il ne peut exister en production au maximum que deux versions de Web services. Il en est de même pour les versions de formulaires.

12.2 Modification des présentes Conditions Spécifiques

Toute modification des présentes Conditions Spécifiques et de leurs annexes, est notifiée par courrier électronique, par Orne Métropole Très Haut Débit moyennant le respect d'un préavis d'un (1) mois minimum et fera l'objet de l'envoi par courrier électronique de la nouvelle version du document, à l'exception, des modifications suivantes qui pourront être notifiées à l'Opérateur, moyennant le respect d'un préavis de quinze (15) jours calendaires :

- de l'annexe 1 relative au périmètre d'e-SAV
- de l'annexe 2 relative à la liste des documents disponibles

et à l'exception de l'évolution de l'annexe 3 relative au Bon de Commande e-SAV qui sera notifiée au fur et à mesure des évolutions.

Annexe 1 – Périmètre de e-SAV

Offres bénéficiant des services e-SAV Signalisation

L'ensemble des Offres souscrites par l'Opérateur auprès d'Orne Métropole Très Haut Débit sont prises en charge par e-SAV dès lors que le contrat relatif à ladite Offre prévoit une clause de SAV ou renvoie vers les présentes Conditions Spécifiques e-SAV pour la gestion des signalisations.

En cas de commercialisation d'une nouvelle Offre, Orne Métropole Très Haut Débit se réserve un délai minimum d'un (1) mois pour réaliser le paramétrage de ladite Offre dans le Système d'Information d'Orne Métropole Très Haut Débit pour la gestion des signalisations. Pendant cette période, l'Opérateur est invité à utiliser, le cas échéant, la procédure hors Web décrite dans le contrat relatif à ladite Offre.

Pour les accès FTTH, e-SAV Signalisation est seulement disponible en Web Services.

Annexe 2 - Documentation

Documentation technique et fonctionnelle disponible pour e-SAV

Les documents listés ci-après sont fournis à l'Opérateur sur demande et sont disponibles sur l'Espace Opérateurs d'Orne Métropole Très Haut Débit.

- Guides d'usages d'e-SAV en ligne (IHM)
- Documentation permettant les tests d'intégration et la mise en production des services e-SAV en mode intégré :
 - guide d'usage de la plate-forme d'intégration e-SAV
 - spécifications fonctionnelles e-SAV WS
 - spécifications techniques e-SAV WS
 - jeu de test e-SAV
 - pack catalogue e-SAV (maquettes HTML, formulaires XML, nomenclature formulaire)

Annexe 3 - Bon de Commande

Modèle de Bon de Commande e-SAV

Le Bon de Commande ci-dessous est fourni à titre d'exemple.

Pour souscrire à e-SAV, l'Opérateur doit utiliser le bon de commande disponible dans le fichier intitulé « bons de commandes e-services ».

Bon de Commande e-SAV

* Référence Contrat : [REF CG SIGNEES] -ESAV

* Affaire PEGASE : [NUM AFFAIRE PEGASE]

* Raison sociale de l'Opérateur : [RAISON SOCIALE]

* SIRET : [SIRET]

* Représenté par (nom/prénom) : [NOM PRENOM]

* Téléphone : [NUM TEL] e-mail : [@ mail contact]

* Adresse : [ADRESSE 1]

[ADRESSE 2]

[ADRESSE 3]

Les champs dont le libellé est précédé d'un astérisque (*) doivent être obligatoirement renseignés.

Interlocuteur désigné par l'Opérateur pour e-SAV (facultatif)

Nom / Prénom :

Fonction

Téléphone e-mail :

La demande concerne

l'accès à e-SAV en ligne

l'accès à e-SAV intégré

commentaires / précisions

Les conditions de fourniture du service sont régies par les Conditions Générales e-services, signées entre les Parties, et leurs annexes ainsi que par les Conditions Spécifiques e-SAV et leurs annexes en vigueur.

Pour l'Opérateur

Fait à le

Signature (précédée du nom, prénom et qualité du signataire)